

(Prorogation *pro forma*)

P. KERWIN,
Suppléant du Gouverneur général.
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A NOS BIEN-AIMÉS ET FIDÈLES SÉNATEURS DU CANADA et aux MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

VU le fait que Notre Parlement du Canada a été prorogé jusqu'au dix-neuvième jour du mois de septembre 1960, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents, en Notre cité d'Ottawa:

SACHEZ DONC MAINTENANT que, pour des motifs et considérations variés, et eu égard au confort et au bien-être de Nos bien-aimés sujets, Nous avons jugé à propos, sur l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous dispenser tous et chacun de vous, de vous présenter à l'époque susdite, vous convoquant expressément et, par ces présentes, vous enjoignant, à tous et à chacun de vous, de Nous rencontrer, le vendredi vingt-huitième jour du mois d'octobre 1960, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour considérer la situation et le bien-être du Canada et pour y remplir les fonctions nécessaires en l'espèce. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: L'honorable PATRICK KERWIN, juge en chef du Canada et suppléant de Notre fidèle et bien-aimé major-général GEORGE-PHILIAS VANIER, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A OTTAWA, ce treizième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante, le neuvième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'État,

C. STEIN.